

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2020/28 DU 09 OCTOBRE 2020

Portant sur La répartition des amendes de police 2019

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 09 octobre 2020 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 01/10/ 2020 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne,

A été désigné secrétaire : BLANCHON Pascaline

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention afférente au reversement des amendes de police de l'année 2019, d'un montant de 590,66 €.

Elle propose au conseil municipal d'attribuer cette subvention à l'acquisition de divers panneaux de signalisation pour un montant de 849,57 €HT soit 1019,48 €TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Madame Le Maire.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 14/10/2020
Et Affichage du : 20/10/2020